

Villers-le-Bouillet

Formulaire de demande de prime(s) communales(s) pour la stérilisation/l'identification de chats domestiques

Interventions médicales effectuées entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 septembre 2025

Protection des données à caractère personnel : Les données vous concernant sont traitées par la commune de Villers-le-Bouillet afin de répondre à votre demande de prime(s). Elles font également l'objet d'un traitement à des fins statistiques, duquel aucune donnée identifiable ne ressort. Aucune donnée ne sont partagées avec des tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans dans le logiciel de gestion à partir de la date d'introduction de votre demande. La commune est cependant tenue d'archiver les pièces justificatives durant une période de 30 ans, mais dont l'accès est strictement limité. Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification de vos données en envoyant un mail à dpo@villers-le-bouillet.be ou par courrier à l'Administration communale rue des Marronniers 16 à 4530 VILLERS-LE-BOUILLET.

Coordonnées du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse : Rue : N° Bte..... , 4530 VILLERS-LE-BOUILLET

Tél. : E-mail :

La prime doit être versée sur le compte ouvert au nom de :

Au n° compte IBAN : BE

Signature du demandeur :

Prime(s) sollicitée(s) (maximum 2 chats par an et par ménage)

O Stérilisation de son/ses chat(s) domestique(s) : le chez le docteur
à l'adresse :

O Identification de son/ses chat(s) domestiques : le chez le docteur
à l'adresse :

A remplir par le vétérinaire :

n° d'identifiant du/des chat(s) concerné(s), si existant :

Date et cachet du vétérinaire :

Réservé à l'administration : Date du dépôt de la demande de prime :

Villers-le-Bouillet

A joindre obligatoirement au présent document

- La note d'honoraires originale émise par le vétérinaire et adressée au demandeur, avec preuve de paiement ou facture acquittée ;
- Une copie du carnet vétérinaire ;
- Une copie de la carte d'identité du demandeur.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les termes du règlement relatif aux primes communales pour la stérilisation et/ou l'identification des chats domestiques adopté au Conseil communal du 25 mai 2021 et déclare toutes les données fournies dans le présent formulaire sincères et véritables.

A renvoyer dans les 3 mois après l'intervention précitée et en tout cas avant le 1^{er} octobre 2025 au plus tard, par mail à cecile.charlier@villers-le-bouillet.be, par courrier postal ou remis à l'Administration communale, rue des Marronniers 16, 4530 Villers-le-Bouillet.

Pour toute question concernant la prime et l'élaboration de votre dossier : Madame Cécile Charlier, Service Cadre de Vie : 085/616.278.

Date :

Signature :